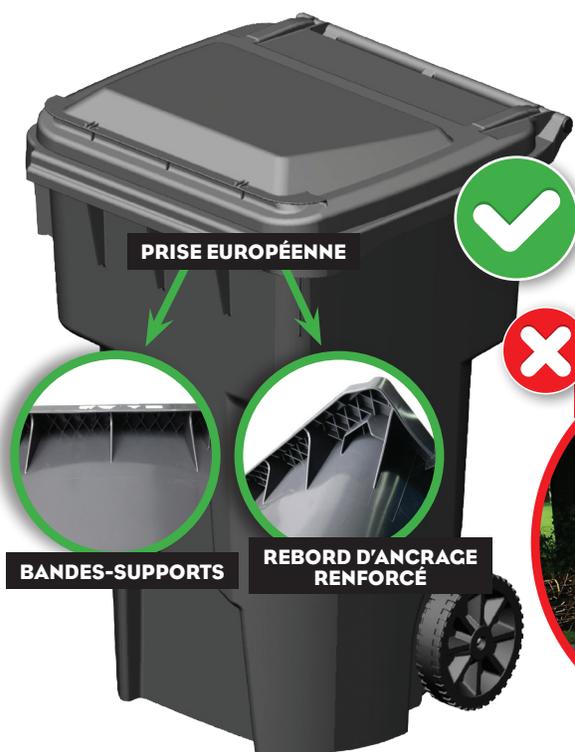


## À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2016

# NOUVELLE MESURE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

### CONTENANT ACCEPTÉ



Le bac roulant avec prise européenne sera **le seul contenant accepté** lors de la collecte des déchets. **Le volume des matières admissibles sera limité au contenu du bac roulant.** Certains encombrants (voir page 3) seront toutefois encore ramassés à côté du bac roulant.



### Comment choisir un bac conforme ?

- Bac roulant avec prise européenne (rebord d'ancrage renforcé avec trois bandes-supports à l'avant)
- Couleurs **ACCEPTÉES** : noir, gris ou vert



- Couleurs **INTERDITES**, car elles sont réservées aux autres collectes : bleu (recyclage) ou brun (matières organiques)



**Vous pourrez continuer à utiliser votre bac muni d'une prise européenne, si celui-ci est en bon état et qu'il n'est pas bleu ou brun.**

### Autres caractéristiques pour faire un bon choix :

- roues de 20 cm minimum (plus elles sont grosses, plus le bac sera stable);
- résistance thermique de -40°C à 40°C;
- protection aux rayons UV;
- garantie minimum de 5 ans;
- le vendeur dispose de pièces de rechange.

### Où se procurer un bac ?

Ni la Ville, ni la MRC de Roussillon ne fournit de bac pour les déchets. Si vous n'avez pas de bac roulant conforme, vous devrez vous le procurer auprès du détaillant de votre choix (voir la liste disponible au : [mrcroussillon.qc.ca](http://mrcroussillon.qc.ca)).

### LA PRISE EUROPÉENNE EST ESSENTIELLE POUR LA LEVÉE MÉCANIQUE DU BAC





## POURQUOI un bac roulant obligatoire ?

Depuis 2005, nous travaillons activement à l'amélioration de notre performance environnementale par la mise en œuvre de différentes mesures prévues à notre plan de gestion des matières résiduelles. La présente mesure favorise la valorisation des matières et permet de réduire l'enfouissement, en imposant une limite de matières admissibles à la collecte des déchets.

En moyenne, dans la MRC, on génère près de 900 kg de déchets par ménage. Le fait d'uniformiser le type de contenant nous permet d'imposer une limite du volume admissible, ce qui a un impact significatif sur les tonnages de déchets enfouis. C'est d'ailleurs ce qu'ont démontré les expériences réalisées de cette mesure, qui est maintenant implantée dans la plupart des municipalités de la Montérégie.

De plus, comme nous avons pu le constater avec la collecte des matières recyclables, l'usage d'un bac roulant assure une meilleure propreté des lieux avant et après la collecte.



### Quelle grosseur de bac choisir ?

Le choix du volume du bac roulant est laissé à la discrétion du citoyen, mais nous suggérons un **minimum de 240 litres** pour faire face à tous les besoins durant l'année (ménage du printemps, jeter de plus gros objets, etc.). De plus, avec l'arrivée éventuelle du bac brun pour les matières organiques, la fréquence des collectes des déchets sera diminuée dans quelques années.

À titre de référence, en ce qui concerne le volume, notez que le bac roulant bleu utilisé pour la collecte du recyclage est d'un format de 360 litres.

### Combien de bacs puis-je avoir ?

Normalement, un format de 360 litres devrait suffire aux besoins d'un ménage habitant une maison unifamiliale. Pour les multilogements, le ratio d'un bac pour trois unités d'habitation est suggéré.

Chaque unité d'occupation résidentielle sera limitée à un volume de 720 litres par collecte, soit l'équivalent de deux bacs roulants de 360 litres. Pour les immeubles résidentiels de 3 à 6 logements ainsi que pour les commerces assimilables à la collecte domestique, le volume maximal par immeuble sera limité à 2 160 litres par collecte, soit l'équivalent de six bacs roulants de 360 litres. Tout immeuble ayant des besoins plus grands, devra utiliser les services d'un collecteur privé.

### Je possède déjà un bac roulant, dois-je en acheter un nouveau ?

Vous pouvez continuer à utiliser votre bac roulant si celui-ci est en bon état et conforme, c'est-à-dire qu'il a une prise européenne et qu'il n'est ni bleu ni brun.

### Pourquoi imposer des couleurs au bac roulant ?

Recyc-Québec a adopté une convention pour les couleurs du bac dans le but d'uniformiser la signalisation pour faciliter le tri des matières.

L'imposition des couleurs pour les bacs de déchets se justifie par notre volonté de standardiser les couleurs associées aux collectes (bleu pour le recyclage, brun pour les matières organiques ainsi que noir, gris ou vert pour les déchets).

Cette décision fut prise pour empêcher certains citoyens de détourner l'usage des bacs fournis par la municipalité pour la récupération. En effet, nous avons vu de nombreux cas de gens qui ont masqué le logo de recyclage sur le bac de récupération, afin de l'utiliser comme poubelle. Cette situation pourrait également prendre de l'ampleur avec l'arrivée prochaine du bac brun pour les matières organiques.

En empêchant d'utiliser des bacs bleus et bruns pour les déchets, nous prévenons le détournement d'équipements publics.

### Que vais-je faire avec mon ancienne poubelle non conforme ?

Vous pouvez la garder pour d'autres usages ou contacter la ligne Info-collectes au 514 928-5227 pour en disposer.

### Que faire si je suis locataire ?

Assurez-vous que votre propriétaire soit informé de la nouvelle mesure afin que votre immeuble dispose de contenants adéquats. À noter que cette mesure ne vous touche pas si vous êtes déjà desservi par un conteneur.

### Je ne génère pas assez de déchets pour justifier l'achat d'un bac roulant.

Peu importe le volume de déchets générés, ces derniers devront être déposés dans un bac roulant pour être ramassés. Nous savons que tous les ménages n'ont pas besoin d'un tel volume de poubelle et que d'un point de vue individuel, cela peut même sembler aller à l'encontre du développement durable. Or, il ne faut pas perdre de vue que cette mesure s'inscrit dans une stratégie collective qui vise une limite de déchets admissibles. Si vous générez peu de déchets, vérifiez si vous pouvez partager l'usage d'un bac roulant avec vos voisins.

### Un bac roulant c'est trop gros, ça n'entre pas dans ma voiture.

Certains distributeurs offrent la livraison à domicile. Pour plus de détails, consultez le site Internet de la MRC de Roussillon sous l'onglet *matières résiduelles* : [mrcroussillon.qc.ca](http://mrcroussillon.qc.ca).

# QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

## QUI N'ENTRENT PAS DANS LE BAC ?



### ENCOMBRANTS RAMASSÉS À CÔTÉ DU BAC

Les encombrants sont des résidus d'origine domestique dont le volume, le poids ou la nature non compressible ne leur permet pas d'être placés dans les bacs roulants.



ÉLECTROMÉNAGERS\*



MEUBLES



MATELAS



TOILETTE

\*Excluant les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, air climatisé, etc.)



### MATIÈRES INTERDITES

Plusieurs matières qui font déborder votre poubelle sont déjà interdites à la collecte des déchets. Voici comment vous pouvez en disposer.



PEINTURES ET CONTENANTS



PRODUITS ÉLECTRONIQUES



PILES



HUILES, FILTRES ET ANTIGELS



AMPOULES AU MERCURE



CARTON (SURPLUS)

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou collectes (surveillez les dates)



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou dans un écocentre privé



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou dans un écocentre privé



MÉDICAMENTS ET SERINGUES

La plupart des pharmacies



PNEUS ET PIÈCES AUTOMOBILES

Lieu de dépôt dans votre municipalité et certains garagistes



BRANCHES ET SAPINS

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou collectes (surveillez les dates)



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Lors de l'achat de votre nouvel appareil, demandez s'il reprenne votre vieux en échange.

Récupérateurs spécialisés (voir le répertoire des récupérateurs au mrcroussilon.qc.ca)

# QUE FAIRE DES RÉSIDUS VERTS

## QUI N'ENTRENT PAS DANS LE BAC?



### Valorisez-vous déjà vos résidus verts?



L'herbicyclage est pratiqué dans la MRC de Roussillon depuis 2001, faisant de nous des pionniers en la matière.

Cet été, joignez le mouvement vous aussi, en pratiquant l'herbicyclage. Laissez vos rognures de gazon au sol. C'est bon pour votre pelouse et vous diminuerez de moitié le volume de vos déchets dans votre poubelle.

Les sacs de feuilles mortes ne seront plus ramassés à la collecte des déchets. Vous pourrez déchiqueter les feuilles sur place à l'aide de votre tondeuse, les composter ou disposer de vos surplus grâce aux collectes d'automne. Le calendrier des collectes sera amélioré cette année afin de couvrir une plus grande période. Surveillez les dates des collectes cet automne.



## LIGNE INFO-COLLECTES

Exclusivement pour les collectes des  
déchets et des matières recyclables

### 514 928-5227

Service offert par la MRC de Roussillon pour recueillir toutes les plaintes, requêtes et questions des citoyens des 11 municipalités de son territoire relativement aux collectes des déchets et des matières recyclables.

Puisque nous desservons 11 municipalités, il est important de laisser un message détaillé incluant votre nom, votre adresse, votre ville et votre numéro de téléphone.

Pour plus d'information, visitez le

[mrcroussillon.qc.ca](http://mrcroussillon.qc.ca)



MRC DE ROUSSILLON

260, rue Saint-Pierre, bureau 200  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5  
Tél. : 450 638-1221

Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie,  
Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore,  
Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine